

ADHESION AU SYSTEME AQUITAINE DE CERTIFICATION FORESTIERE DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS

Cadre réservé au Comité PEFC Aquitaine

Numéro	
---------------	--

Bulletin d'adhésion applicable à partir du 07/12/2010

Je soussigné(e), <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle : Nom: _____ Prénom(s): _____ Nom de jeune fille : _____ Adresse: Code postal : Ville: Tél.: Portable: Adresse mail:@.....	
<input type="checkbox"/> En qualité de personne physique <input type="checkbox"/> En qualité de représentant d'une personne morale ¹ (désignation) : <input type="checkbox"/> Siège Social :	
Propriétaire de _____ hectares de forêts en Aquitaine dont : (Total)	Landes de Gascogne : _____ ha Dordogne / Garonne : _____ ha Adour / Pyrénées : _____ ha
Situation actuelle sur tout ou partie de la surface : <input type="checkbox"/> Forêt publique gérée conformément à un document d'aménagement <input type="checkbox"/> Forêt privée gérée selon un plan simple de gestion agréé <input type="checkbox"/> Autres situations	

Déclare adhérer à la politique PEFC de gestion durable en Aquitaine pour l'ensemble des parcelles forestières dont je suis propriétaire ou représentant de la personne morale propriétaire en Aquitaine. Pour cela,

- Je reconnais avoir pris connaissance du Référentiel Technique Régional PEFC Aquitaine « sylviculture » qui précise les objectifs de la gestion durable pour l'Aquitaine approuvés par l'ensemble des organisations professionnelles et des partenaires de la filière.
- Je m'engage en particulier à respecter le Référentiel Technique Régional PEFC Aquitaine et à prendre toutes mesures nécessaires en cas d'écart ou de défaillance constatés par moi ou qui me seraient notifiés par le Comité PEFC Aquitaine ou ses mandataires habilités.
- Je donne mon accord pour me soumettre, le cas échéant, aux audits de certification sur site (et à toute demande justifiée de la part du Comité PEFC Aquitaine).
- Je demande que soit enregistré et tenu à jour ce document d'adhésion. Le document de confirmation d'adhésion que je recevrai, portant mon numéro d'adhérent me permettra de faire état de la participation de mes parcelles forestières à la certification PEFC de la Région Aquitaine. Ceci notamment lors de la vente de mes bois.
- L'engagement volontaire des propriétaires forestiers dans la certification de la gestion durable des forêts d'Aquitaine permet de commercialiser les bois issus de celles-ci avec la marque PEFC. J'accepte également que mon adhésion (identité du propriétaire et n° de confirmation) soit rendue publique
- L'adhésion est valable 5 ans (cf. exemple au verso) et pourra être reconduite tacitement. Le signataire peut, à tout moment, faire part par écrit de sa volonté de mettre fin à son engagement.
- L'adhésion s'accompagne d'une contribution pour l'ensemble de la propriété certifiable :
 - ▶ Une cotisation d'un montant de 50 cts d'euro/hectare avec un minimum de 15 euros.

La cotisation est payable en une seule fois pour la durée de l'adhésion (cf. barème au verso). **Toute année commencée est due.**

Fait à Le.....

Signature :

Le Comité PEFC Aquitaine s'engage à avertir le signataire de toute modification qui pourrait survenir dans le Référentiel Technique Régional PEFC Aquitaine

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. En application de l'article 34 de la loi du 06/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

¹ En cas de nu propriétaire/usufructier, les deux parties signent l'engagement. Pour un groupement forestier, la signature demandée est celle du gérant.

VALIDITE DE L'ADHESION AU COMITE PEFC AQUITAINE POUR 5 ANS

Exemple : J'adhère le **20 décembre 2010** , mon adhésion est valable jusqu'au **19 décembre 2015**

CALCUL DU MONTANT DE LA COTISATION POUR 5 ANS

(Barème de cotisation applicable à partir du 01/06/2006)

Surface de la propriété x Cotisation à l'ha (0.5€) = Montant de la cotisation (minimum de 15 €)

Exemple : 34ha x 0.5€= 17€

En dessous de 30ha, le minimum de 15€ s'applique.

Le bulletin d'adhésion signé, accompagné du chèque de cotisation
(libellé à l'ordre du PEFC Aquitaine), doit être envoyé

soit au :
COMITE PEFC AQUITAINE

Bourse Maritime – 1, place Lainé
33075 Bordeaux Cedex

soit à la
MAISON DE LA FORET

PEFC Aquitaine
6 Parvis des Chartrons
33075 Bordeaux Cedex